

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juillet 2009

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard TISSOT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Claudette TISSOT - Danielle DURAND - Geneviève PLAT
Mrs Bernard TISSOT - Jean-Claude FEVRE - Jean-Patrick BROUX

Absents : Excusés : Mmes Pascale GAY pouvoir Maryse PETIT - Pascale ODIN - Evelyne VEROT pouvoir
Geneviève PLAT

Mrs Michel BADOT pouvoir Josiane DUMONT - Vincent NICOT pouvoir Claudette TISSOT - Claude MULLIERE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC DE LA PLACE DU BOURG :

Mr le Maire présente aux membres du conseil le devis du SYDESL relatif au projet d'éclairage public de la place du centre bourg.

Le Conseil Municipal valide le projet et le montant de la contribution communale.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER :

Mr le Maire propose de fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Le Conseil Municipal fixe la redevance à 1 276,61 € pour 2009.

REVISION DU LOYER DU BAIL COMMERCIAL BADOT/CLERC :

Mr le Maire rappelle que le loyer logement/commerce est révisable tous les 3 ans. Celui-ci arrivant à échéance le 31 juillet 2009, il propose de revoir le montant du loyer en référence au coût de la construction. Au 4ème trimestre 2008, cet indice est à 1523 soit une augmentation de 3,32 %.

Le Conseil approuve cette révision du loyer et ce pour une période triennale allant jusqu'au 31 juillet 2012.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE BOISEE D'UNE PARCELLE COMMUNALE :

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre aux riverains l'excédent boisé de la parcelle cadastrée ZZ48 située à l'ouest de leurs propriétés. Le prix est fixé à 0.50 € le m², frais à la charge des acquéreurs avec la condition suspensive qu'après division, aucune parcelle ne pourra être enclavée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette vente.

BILAN RESTAURANT SCOLAIRE - FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS :

Le bilan du restaurant scolaire pour l'année 2008-2009 fait apparaître un excédent de 1622,04 €. Mr le Maire propose la révision des tarifs pour la rentrée 2009-2010, soit :

- 3,30 € pour les réguliers

- 3,70 € pour les occasionnels

Cette révision est acceptée.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT NON TITULAIRE DE DROIT PUBLIC A 17 H 30 HEBDOMADAIRE :

Le contrat d'accompagnement à l'emploi de Mme Christelle REMANDET arrivant à son terme le 24 septembre 2009, Mr le Maire propose la création d'un poste d'agent non titulaire de droit public en CDD pour une durée hebdomadaire de 17 H 30.

Le Conseil approuve.

EMPRUNT POUR LE REHABILITATION DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE :

Mr le Maire présente au Conseil les propositions de prêts faites par les banques : Crédit Agricole, Caisse d'épargne et Dexia concernant la réhabilitation de l'appartement de l'école.

Après étude, le Conseil décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

VENTE D'UN TERRAIN AU CONSEIL GENERAL:

Mr le Maire expose le projet de sécurisation du virage au bourg. La modification de l'emprise de la RD160 nécessite la cession d'une partie du domaine privé communal au Département, il propose cette vente à l'euro symbolique. Le Conseil accepte, charge le Maire de signer les conventions correspondantes et décide de désigner le géomètre pour préparer l'arpentage ainsi que le notaire qui sera chargé de rédiger l'acte.

DIVERS :

Monsieur le Maire

- explique qu'il y aura prochainement une révision des plages horaires de l'éclairage public sur toute de la commune.
- informe de l'avancement des travaux en cours.

Mme Josiane DUMONT

- rend compte de l'avancement du projet équipement informatique des écoles.
- donne des informations sur les différents spectacles retenus pour la fête patronale et du troquis.

Mr Bernard TISSOT

- informe de l'accord du "Club Lions Chalon sur Saône Doyen" pour une participation financière pour la construction d'un ponton de pêche réservé aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont programmés pour décembre.

Mme Claudette TISSOT

- fait état de l'avancement des travaux des bassins versants, Tenarre et Noue.
- rend compte de la visite de la commission fleurissement qui a eu lieu le 20 juillet dernier.